

ANNÉE SCOLAIRE
2018 · 2019



Demande
de CARTE
de TRANSPORT
SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE

 transports.normandie.fr

Du 4 juin
au 31 juillet
inclus*

**Tous
mobiles**

avec la Région

*Au-delà de cette date limite, nécessaire à la bonne organisation du service, une majoration fixée à 20 € sera appliquée.



RÉGION
NORMANDIE

RÈGLES ET UTILISATION DE LA CARTE

Pour les externes et les demi-pensionnaires, la carte donne droit à un aller et retour par jour, entre le domicile et l'établissement scolaire dans le cadre du calendrier officiel de l'éducation nationale. Le représentant légal s'engage à l'utilisation quotidienne des transports par l'élève.

Pour les élèves internes, la carte donne droit à un aller et retour par semaine.

En cas de perte ou de détérioration, un duplicata sera délivré moyennant une participation de 10 €.

Pour bénéficier de la carte, l'élève doit être domicilié dans le périmètre de prise en charge défini pour son établissement. Les circuits et horaires sont aménagés en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements. L'établissement scolaire public ou privé sous contrat doit relever de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole.

RÈGLES DE VOYAGE

(extrait du règlement régional des transports scolaires consultable sur le site internet transports.normandie.fr ou adressé par courrier sur simple demande).

Tout élève montant dans le bus/car doit être en possession de sa carte de transport.

L'absence de titre de transport valide ou la non validation du titre de transport expose à une amende au tarif en vigueur sur le réseau utilisé.

Le comportement incorrect ou la mise en danger des autres enfants expose à des sanctions (de l'avertissement à l'exclusion définitive) qui seront prises par la Région.

En cas d'urgence ou de faute grave de l'élève tels que des faits de violence, de dégradation de matériel ou de mise en danger du véhicule ou de ses passagers, l'autorité organisatrice de transport se réserve le droit de suspendre l'usage de la carte de transport à l'usager.

La sanction est appliquée en fonction de la gravité des faits reprochés aux contrevenants.

FOIRE AUX QUESTIONS

Question : J'ai oublié de renvoyer mon dossier avant le 31 juillet, ma demande sera-t-elle bien traitée ?

Réponse : Votre demande ne sera pas traitée en priorité et donnera lieu à une majoration de 20 €.

Question : J'ai envoyé mon dossier avant le 31 juillet mais je n'ai pas reçu la carte.

Réponse : Si vous n'avez rien reçu avant le 27 août, veuillez contacter le service des transports publics routiers de votre domicile. Ses coordonnées sont indiquées sur le site internet transports.normandie.fr

Question : Mon enfant a perdu ou s'est fait voler sa carte, comment en obtenir une nouvelle ?

Réponse : Si votre enfant perd sa carte en cours d'année, il vous faudra adresser une demande de duplicata. Le supplément de 10 € devra être joint.

Question : mon enfant dispose d'une carte ATOUMOD ; comment est elle mise à jour ?

Réponse : il n'y aura pas d'envoi d'une nouvelle carte ni de nécessité de la retourner au service des transports publics routiers de votre domicile. La mise à jour est effectuée à bord des véhicules.

DITS
DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES
CIRCUITS SPÉCIAUX
2018-2019



Ne rien inscrire dans ce cadre

LV1 : _____	LV2 : _____
Option : _____	
Nom du transporteur : _____	Point de départ : _____

Photo obligatoire

Première demande Renouvellement

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE	
Nom : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	

PARENTS OU TUTEURS	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Autres (précisez) :
Nom : _____ Prénom : _____			
Adresse : _____			
Code postal : _____		Commune : _____	
Tél : _____		Email (optionnel) : _____	

SCOLARITE 2018 / 2019			
Etablissement fréquenté : _____			
Commune : _____			
Classe : _____	LV1 : _____	LV2 : _____	
Filière ou Section ⁽¹⁾ : _____			
Options : _____			
Dérogation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<input type="checkbox"/> EXT* <input type="checkbox"/> DP* <input type="checkbox"/> INT*		Jour de transport : <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Me <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> S	

TRANSPORT 2018 / 2019	
Transporteur : _____	
Commune de départ : _____	
Nom exact du point de montée : _____	

A remplir par le chef d'établissement Cachet de l'établissement : _____ Date d'arrivée du dossier : _____ Signature du chef d'établissement : _____	Code de l'établissement □ □ □ □ □ □ □ □ Cadre réservé à l'administration Code élève : _____ Année scolaire : _____
---	--

⁽¹⁾ Soyez précis : Exemple : - Pour les 1^{ères}, terminales générales, précisez L, ES, S. - Pour la filière technologique : SMS, STI, STT. - Pour les BACPro, BEP, CAP 3^{ème} techno,....indiquez la spécialité. * Ext. : Externe, DP : Demi-pensionnaire, INT. : Interne.

NOTE EXPLICATIVE ET OBSERVATIONS IMPORTANTES



Ce formulaire peut être téléchargé sur le site
<https://transports.normandie.fr/eure>

COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

- Vous devez remplir obligatoirement l'ensemble du formulaire ;
- Vous devez le signer et le remettre au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant pour l'année 2018-2019 avant sa fermeture (début juillet au plus tard) ;

Dans le cas où la demande serait incomplète, elle ne sera pas traitée.

Toute modification en cours d'année devra être signalée à l'organisateur des transports.

Aucune modification ne sera acceptée au 3ème trimestre.

Vous devez fournir tout justificatif ou dérogation si l'élève ne fréquente pas l'établissement de son secteur scolaire.

Pour la rentrée scolaire, les élèves recevront une carte de transport.

LES BÉNÉFICIAIRES DE CETTE CARTE S'ENGAGENT À RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSOUS :

- La carte est rigoureusement personnelle ;
- Elle doit être présentée au conducteur à chaque voyage ainsi qu'à toute réquisition des agents de contrôle ;
- L'usage de cette carte par une personne autre que son titulaire est considéré comme frauduleux et entraîne immédiatement la confiscation, indépendamment des poursuites judiciaires qui peuvent être engagées contre le titulaire et le possesseur ;
- Chaque passager a droit au respect pour lui et doit adapter un comportement civil et respectueux du conducteur, des autres passagers et du véhicule ;
- Les usagers doivent porter la ceinture de sécurité à bord des véhicules.

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la délivrance d'un abonnement au transport scolaire par la Région Normandie. Les destinataires des données sont la Direction des Transports Publics Routiers de la Région Normandie, le prestataire de la solution logicielle, et selon les réseaux utilisés les délégataires de réseaux de transports publics, les transporteurs, les autorités organisatrices de second rang (AO2) et l'Exploitant Atoumod. Vos données seront conservées 5 ans après la dernière utilisation de vos données. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés - Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 Caen.